



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 08 octobre 2015

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ - Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON, conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Francisco MARTINEZ et Emile PERRAUD.

Pouvoirs : Patrick Charnay à Didier Bonnard, Francisco Martinez à Bruno Fort et Emile Perraud à André Maslankiewicz.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Salque

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Legs MATHERN – Mise en vente de la propriété
- Dissolution du CCAS dans le cadre de la loi NOTRÉ
- Décision Modificative du budget principal communal
- Rapports SOGEDO eau et assainissement

➤ Informations :

- Travaux en cours
- Projet de commune nouvelle : point sur les travaux des groupes de travail
- Commission Animation/vie associative

Monsieur Jean-Michel Salque est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 20 août 2015 : il est adopté à l'unanimité.

➤ Délibérations :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 24 mars 2015 acceptant le legs de Monsieur Guy MATHERN ainsi que la valeur estimée par l'Office Notarial de Belley à 70 000 euros.

Il indique que tous les actes étant signés devant Maître Karine RENOUX, notaire à Belley, la commune est à présent légalement propriétaire de ce bien. Il suggère donc de procéder à la mise en vente de la totalité de la propriété ayant fait l'objet du legs.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette opération, notamment mandats de vente.

Monsieur Bonnard rappelle la décision de nommer une placette ou une voie « Guy Mathern » afin de garder le souvenir de ce généreux donateur.

• Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République – dite loi NOTRe – supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS). Monsieur le Maire précise que cette suppression ne remet pas en cause le travail des CCAS mais permet à la commune d'exercer elle-même cette compétence. Il invite donc le conseil municipal à dissoudre le CCAS, reprendre ses compétences et intégrer dans le budget communal le résultat ainsi que l'actif et le passif.
Proposition adoptée à l'unanimité.

• Décision Modificative n°1 au budget communal : augmentation des crédits inscrits au BP qui s'équilibrent en dépenses et recettes entre sections pour permettre les écritures d'amortissements (opérations d'ordres). Adopté à l'unanimité.

• Les rapports techniques et financiers établis par la SOGEDO pour les services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2014 sont présentés par Monsieur Michel Battistella adjoint.

- Pour l'eau la moyenne de consommation par foyer est de 118 m³, en baisse significative. Ceci traduit une prise de conscience des usagers qui veillent à limiter les gaspillages.

Les analyses indiquent que l'eau distribuée est de bonne qualité.

- En ce qui concerne l'assainissement, le rapport fait apparaître un fonctionnement correct des STEP de BONS et de CRESSIEU.

L'analyse des boues de la STEP de l'Abbaye se sont révélées conformes à la réglementation et ont donc permis leur épandage.

Mr Battistella note toutefois que cette STEP est vieillissante et que la question de son renouvellement devra être étudiée dans un futur assez proche.

En conclusion, la délégation de ce service public s'avère positive pour la commune. Les infrastructures sont bien surveillées et entretenues par la SOGEDO qui, par ailleurs, s'est montrée très réactive et efficace lors de l'épisode de pollution aux hydrocarbures à Cressieu l'an dernier. L'origine de cette pollution n'a, hélas, pas pu être déterminée.

Les 2 rapports présentés sont approuvés à l'unanimité.

➤ Informations :

- Les travaux de mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes ont débuté. Ils seront achevés en fin d'année.
- L'accessibilité des sanitaires de la salle du village de Cressieu et de l'église de Bons sont également prévus. Les dossiers ont été envoyés aux services concernés (DDT et SDIS).
- L'agence départementale d'ingénierie présentera les différentes options d'aménagement de sécurité du bourg le 29/10 à 16 h 30. Le coût des travaux étant très élevé, des choix seront à faire pour définir un calendrier de réalisation.
- Projet de commune nouvelle avec Pugieu. Monsieur Bonnard indique que 2 groupes de travail ont été constitués avec des élus de chaque conseil municipal ainsi que les 2 secrétaires de mairie. Les réunions d'étude d'opportunité ont débuté. Les populations seront tenues informées de l'avancement des réflexions. La durée de l'étude d'opportunité est estimée à environ 9 mois.
- La commission animation/vie associative présidée par Bruno Fort, s'est réunie. Une convention qui sera soumise aux différentes associations est en cours d'élaboration. Des règles claires vont être définies pour le fonctionnement et l'utilisation des salles communales.

De même, l'attribution des subventions ne sera plus systématique mais se fera selon des critères précis (dossier financier reprenant le résultat N-1 avec prévisionnel de l'année en cours).

Les associations devront en outre communiquer leur calendrier de réservation des salles communales pour l'année.

Monsieur Fort précise qu'il s'agit de donner un cadre précis aux associations.

- Monsieur BONNARD indique que la commune a été récompensée pour son fleurissement en obtenant le 21^e prix départemental. Il adresse publiquement tous ses remerciements aux membres du comité de Fleurissement pour leur travail et leur dévouement.
- Réunions à venir :

1. SIEA à Belley (commission géographique d'échanges)

2. SIVOM : Mr Fort s'étonne de l'annonce de la mise en œuvre de la collecte en point d'apport volontaire (PAV) alors que la commune ne s'est pas prononcée sur ce point.

Mr Bonnard indique qu'un courrier sera fait dans ce sens au SIVOM et souligne l'importance de participer à cette réunion. Les 2 délégués de la commune seront présents.

- Monsieur Bonnard informe que pour les fêtes de fin d'année, les personnes de 70 ans et plus auront le choix entre le traditionnel colis ou un repas commun au restaurant Plottin à Pugieu. Un courrier dans ce sens sera envoyé à tous les bénéficiaires.

- ➤ Questions diverses :

1. Mme Cochet regrette que la commune n'ait pas sollicité la compagnie Artzébouilles pour un spectacle dans le cadre de son festival du mois d'août à Ceyzérieu. Ces interventions sont gratuites et organisées en prélude au week-end de festivités.

Mr Bonnard répond que la question sera étudiée avec intérêt pour la future édition.

2. Mr Cochet rappelle que l'abri bus n'a toujours pas été installé à Penaye. Mr Perraud et Mr Maslankiewicz indiquent que ce sujet est toujours dans l'attente d'une décision des services du conseil départemental. Il est convenu de les relancer.

3. L'ensemble des élus est invité à réfléchir à la préparation du prochain bulletin d'informations municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 08 octobre 2015.

Chazey-Bons, le 10 octobre 2015

Le Maire, Didier BONNARD

